



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/861
18 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 17 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne a continué de violer les dispositions du cessez-le-feu et de l'accord de Téhéran sur le no man's land, et ce, entre le 25 juillet et le 6 octobre 1996, comme l'indique l'état joint en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Date

Faits

- 25 juillet 1996 Les forces iraniennes ont installé un barrage à l'intérieur du territoire iraquien sur la route faisant face à la frontière avec l'Iraq, près du poste d'Arafat et de la place où se déroulent les échanges commerciaux dans le gouvernorat de Badra. La position a été occupée par plusieurs soldats qui ont tendu un câble en travers de la route.
- 31 juillet 1996 Le remorqueur Ocean Express appartenant aux Émirats arabes unis a été pris d'assaut dans la zone de Ziyadiya, dans le Chatt Al-Arab, par sept individus en tenue civile armés de fusils d'assaut Kalachnikov qui ont maîtrisé les membres de l'équipage philippin et leur ont dérobé une somme de 25 000 dollars ainsi que d'autres objets personnels. Les marins n'ont pu déterminer la direction prise par la vedette des agresseurs du fait qu'ils leur avaient bandé les yeux.
- 17 août 1996 À 0 h 30, le poste frontalier situé dans la zone de Ziyadiya et qui dépend de la deuxième brigade des frontières, a été attaqué à la grenade par un groupe d'Iraniens embarqués à bord de deux vedettes. Les capitaines Khoudar Sâlah Abdallah, Wajem Haïder Bassyoun Ali et Jem Jifar Jamâa, appartenant tous les trois au groupe susmentionné, ont été blessés et transportés à l'hôpital militaire tandis que les agresseurs ont pris la fuite en direction des positions iraniennes.
- 31 août 1996 Les autorités iraniennes ont appréhendé le remorqueur Eagle immatriculé dans l'un des ports de Belize qui transportait un pont mobile pour le compte du secteur privé. Le pilote, Adel Khalef Lefta, a été arrêté. Cette opération s'est déroulée au niveau du premier poste de contrôle iranien dans le Chatt Al-Arab, à environ 7 milles marins au sud de Fao.
- Le 4 septembre 1996 à 1 h 20, alors que le remorqueur se trouvait encore à l'endroit indiqué, des coups de feu ont été entendus et deux individus masqués, armés l'un d'un fusil et l'autre d'un gourdin, ont été observés alors qu'ils prenaient la fuite en direction des positions iraniennes après avoir blessé un membre de l'équipage du remorqueur qui a été par la suite évacué par des éléments du poste de contrôle iranien.
- 3 septembre 1996 À 10 h 45, un avion iranien de type inconnu a violé l'espace aérien iraquien en suivant l'itinéraire ci-après à partir de la ville de Koufra : Al Hamria,

/...

Al Jana, Baâqouba et Mandeli. À 11 h 7, l'avion a réintégré l'espace aérien iranien en direction de la zone de Hiran.

- 19 septembre 1996 À 13 heures, un groupe de cinq Iraniens armés qui se trouvaient à 10 kilomètres à l'est de Qazaniya, près d'un troupeau de vaches, a ouvert le feu sur la partie iraquienne qui a riposté et les a contraints à rejoindre leurs positions. Il s'est avéré par la suite que les vaches en question avaient disparu deux jours auparavant de la zone d'Arb Hizam, située à 7 kilomètres de Fizanya. Elles ont été restituées à leurs propriétaires.
- 25 septembre 1996 À 6 heures, 52 canots de pêche iraniens ont pénétré dans les eaux territoriales iraquiennes près de la balise No 2, au point de coordonnées 760890, sur la carte du port d'Al Bakr (échelle 1/100 000). Ils ont été chassés hors des eaux territoriales par une vedette des gardes-côtes irakiens.
- 29 septembre 1996 À 18 h 30, deux vedettes militaires iraniennes de 8 mètres de long, ayant chacune à son bord cinq éléments dont un en tenue militaire, et équipées chacune d'une mitrailleuse et d'un poste émetteur-récepteur, ont appréhendé 11 bateaux de pêche dans les eaux territoriales iraquiennes. Les bateaux et leurs équipages ont été transférés vers les positions iraniennes.
- 1er octobre 1996 À minuit, 9 des bateaux susmentionnés ont été libérés, ainsi que tous les équipages. Les deux bateaux restants, Al Khaljan I et Al Khaljan II, n'ont pas été restitués.
- 6 octobre 1996 À 12 h 50, un hélicoptère iranien volant à basse altitude a été observé au point de coordonnées 5754 (Majdoun nord), venant des positions iraniennes et se dirigeant vers le nord.
